

QUINCY

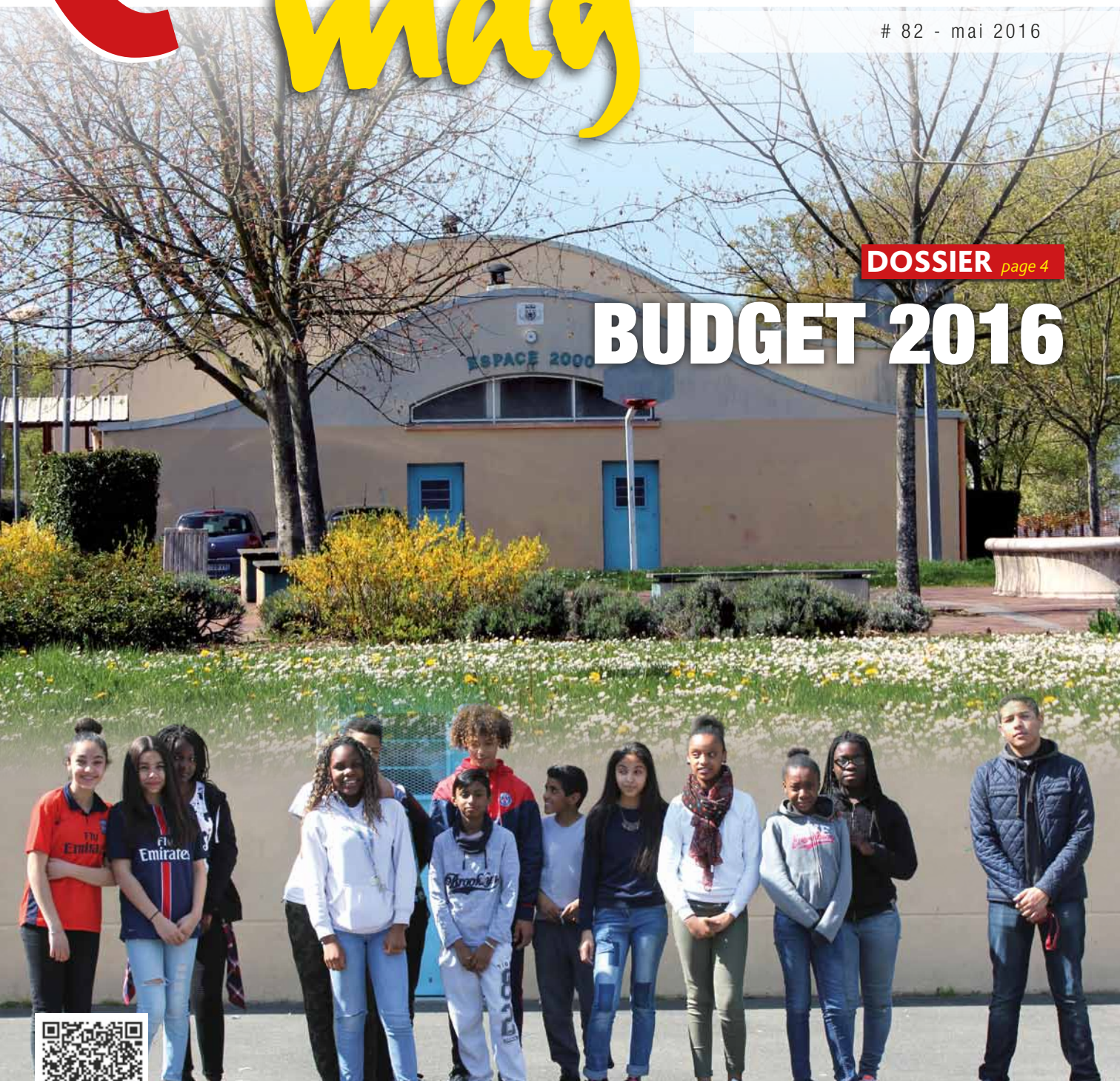
LUMIÈRE SUR
NOTRE VILLE

mag

82 - mai 2016

DOSSIER page 4

BUDGET 2016





2016 : maintenir la qualité de service aux Quincéens

La commune de Quincy-sous-Sénart a connu ces dernières années une hausse importante de sa population, de 10,49 % entre 2010 et 2015. Le recensement qui s'est

achevé en février confirmera encore cette évolution.

La hausse de la population entraîne une augmentation des prestations communales, du coût des services et des besoins en équipements, notamment avec l'accueil des enfants et des élèves, alors même que la baisse des dotations de l'État ampute le budget de la commune de 519 187 € entre 2013 et 2017 soit une diminution cumulée de -38,42 %. L'âge d'or des collectivités est bel et bien dépassé. Nos marges de manœuvre et de décision sont étroites, enserrés que nous sommes entre des dépenses quasi obligatoires, des charges nouvelles et des dotations de l'État en baisse. C'est ce que l'on appelle l'effet de ciseaux.

Maintenir les services à la population

La hausse des impôts de 2 points décidée en 2015, ajoutée à celle des bases des impositions communales fixées par l'État (+1 %), a permis d'inverser cette courbe et de maintenir suffisamment de marge de manœuvre pour assurer la qualité des services à la population et les développer. La Municipalité a décidé de maintenir le niveau de service aux Quincéens tandis que des collectivités les diminuent ou les suppriment, tout en augmentant fortement les impôts. Le Conseil Départemental a ainsi voté une hausse de 29 % sur la taxe foncière et décidé de réduire son offre de services publics.

Les trois taux d'imposition de notre ville sont maintenus en 2016 et restent ainsi largement inférieurs à la moyenne de communes de la même strate de notre territoire.

Ces recettes supplémentaires compensent la baisse des dotations de l'État et permettent également de maintenir une capacité d'investissement raisonnable puisque l'emprunt prévu en 2016 n'intervient que pour 14,68 % au financement de l'ensemble des opérations.

2016 est également marqué par la création de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine. Les conséquences en matière de transfert de compétences et en matière fiscale ne sont pas encore arrêtées. Elles le seront au cours de l'année. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des avancées de la fusion.

Lors du vote du budget 2016, adopté à la majorité, Monsieur BRUGUERA a regretté que ses propositions aient été rejetées alors que la majorité municipale lui a proposé de prendre le temps d'étudier la faisabilité du projet Chèque Activité Jeunes et lui a rappelé que les associations à caractère social sont subventionnées par le CCAS et que l'enveloppe 2016 a augmenté de 3 000 €. Par ailleurs, alors qu'il a voté favorablement le taux d'effort, il souhaite désormais l'assouplir. Comme il lui a été dit plusieurs fois, une étude démontrant l'impact du taux d'effort sur les ménages sera menée après la fin de l'année scolaire.

Ses propositions arrivent tard alors qu'elles auraient pu être formulées tout au long de l'année lors des commissions communales, instances de réflexion et de débat, et au Conseil d'Administration du CCAS, dans lesquels le groupe Le Bon Sens Pour Quincy est représenté.

Madame COUVREUX nous reproche quant à elle de ne rechercher ni baisse ni économie dans les dépenses et que l'assise financière que la hausse des impôts en 2015 a engendrée a permis d'augmenter l'autofinancement. L'autofinancement est important pour une ville, car il permet de financer sur ses propres ressources les investissements dont elle a besoin, tout en remboursant les dettes.

Dégager un autofinancement suffisant et contenir, voire baisser, le volume et la charge de notre dette sont deux orientations budgétaires qui s'ajoutent à celle du maintien de la qualité de service public que nous devons aux Quincéens.

Dans ces conditions, toutes nos marges de manœuvre sont orientées vers la réalisation de nos projets pour construire la ville que nous voulons.

Nos priorités sont celles qu'expriment nos concitoyens, dans les domaines du logement, de la sécurité, de la préservation du cadre de vie, de l'éducation et du vivre ensemble. Ces priorités se traduisent dans des opérations concrètes, des projets qui s'achèvent et d'autres qui vont commencer.

Tout d'abord le logement. Nous fixons l'objectif de maintenir les équilibres actuels entre logements sociaux, accession sociale et accession à la propriété, tout en préservant les quartiers pavillonnaires et nos milieux naturels qui représentent l'une des originalités de notre ville. Notre volonté est de respecter les équilibres actuels. C'est ce à quoi nous nous employons. Cela se traduira par la réalisation maîtrisée de logements en accession et de logements sociaux dans les prochaines années et par la garantie d'emprunt que nous accordons aux organismes HLM.

Poursuivre le programme d'investissements

L'équipe municipale tient son engagement d'une politique d'investissement volontariste à la hauteur d'une ville en développement, où les familles ne viennent pas y vivre par hasard, afin d'assurer l'entretien du patrimoine et d'adapter les équipements aux besoins des habitants.

La requalification de la voirie en centre-ville, rue de Boissy-Saint-Léger s'est achevée. La déviation et les engins de chantier ont laissé place à des trottoirs plus larges répondant aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées, donnant sur un carrefour giratoire végétalisé, en contraste avec celui de la mairie, minéral, quelques mètres plus loin et en phase avec l'esplanade de la salle polyvalente Georges POMPIDOU.

Les nouvelles barrières de sécurité aux abords de l'école, parées de silhouettes d'animaux, ont parachevé cette opération qui redonne la place aux piétons et valorise les deux écoles.

Les travaux de rénovation de voirie se poursuivent et cette année sera marquée par la réfection de la chaussée et des trottoirs de la Rue Marx Dormoy, partant de la rue de la Libération à la Place Brossolette.

Les études de rénovation de l'Espace 2000 ont été menées et la mise en chantier est prévue cette année. Un précédent Quincy Mag' vous présentait le plan de masse de la nouvelle structure. Elle offrira, comme nous nous y étions engagés, un véritable lieu d'accueil pour nos Quincéens

de 11 à 15 ans grâce à une extension de 300 m². J'ai souhaité que tout soit organisé pour que nos jeunes soient pris en charge dans les meilleures conditions. C'est pourquoi j'ai voulu que le service soit également ouvert le mercredi après-midi pour accueillir nos jeunes lorsqu'ils n'ont pas école. Je veux également apporter une nouvelle qui rassurera les parents: les enfants fréquentant le service jeunesse ont désormais accès au restaurant du groupe scolaire Fontaine Cornaille pendant les vacances, afin que ceux qui habitent loin de la structure ne subissent pas la pause méridienne mais la passent avec leurs camarades, encadrés par leurs animateurs.

L'extension de l'espace 2000 a également été pensée pour permettre aux associations de pratiquer leurs activités. Enfin, le projet de création d'une crèche, priorité du mandat, se poursuit en 2016 avec la désignation d'un maître d'œuvre.

Les subventions municipales aux associations ont été sanctuarisées car je n'ai pas voulu baisser notre niveau d'intervention en matière d'aide aux associations. Il est difficile d'imaginer une ville comme la nôtre, qui voit sa démographie évoluer, sans ses associations. Qu'elles soient sportives, culturelles, de quartier, de soutien scolaire, de lien et de médiation sociale, caritatives, de jumelage, de retraités, de jeunesse... elles ont un rôle essentiel. L'apport de ces dizaines, de ces centaines de bénévoles pour notre ville est incomparable et inestimable. La municipalité ne peut qu'encourager cet élan, car les associations sont un véritable pilier dans la vie de la ville.

Ainsi, pour répondre aux invectives de mes inlassables détracteurs, je leur dis que je suis élue pour faire face aux besoins de nos concitoyennes et concitoyens, pour ouvrir les chemins de l'avenir. Je veux construire un budget de résistance et de combat et j'ai comme boussole les engagements que nous avons pris et je ferai tout, nous ferons tout, pour les tenir.

Votre Maire,
Christine GARNIER

Fidèlement


Budget 2016

Comme il est rappelé dans l'éditorial, la commune de Quincy-sous-Sénart a connu ces dernières années une hausse importante de sa population passant de 7 711 à 8 520 habitants entre 2010 et 2015, soit une augmentation de 10,49 %.

Les conséquences fiscales sont positives puisque les bases des impositions communales, et donc les produits augmentent. D'un point de vue budgétaire, l'augmentation du nombre d'habitants fait augmenter le coût des services et le besoin en équipements, notamment avec l'accueil des enfants et des élèves.

La hausse des impôts décidée en 2015 a permis de maintenir suffisamment de marges de manœuvre pour assurer la qualité des services à la population et de les développer.

Les recettes fiscales supplémentaires, qui compensent la baisse des dotations de l'État, permettent également de maintenir notre capacité d'investissement : près de 3 000 000 € seront consacrés à la rénovation de nos équipements ou à de nouvelles opérations.

Ci-après sont présentées, dans le détail, les principales inscriptions budgétaires 2016, du budget primitif, voté le 7 avril.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 9 011 820 €

► Produits des services : 670 000 €

Ils correspondent à la facturation des services : restauration scolaire, accueils de loisirs, entrées spectacles...

► Impôts et taxes : 5 276 320 €

► 1 - Recettes fiscales : 3 816 000 €

Les taux de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière bâtie (TFB) adoptés par la commune ont été augmentés en 2015 ; cependant ils restent inférieurs aux moyennes constatées en Essonne et au niveau national. Ils seront inchangés en 2016 sur la commune.

La Loi de Finances 2016 prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 1 %.

► 2 - Taxe additionnelle spéciale annuelle au profit de la région Ile-de-France (TASARIF) : 40 000 €

Elle a été instituée le 1^{er} janvier 2015 pour financer les dépenses d'investissement en faveur des transports d'Ile-de-France.

Elle est due par toutes les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou à la contribution foncière des entreprises dans les communes d'Ile-de-France.

L'attribution de compensation du Val d'Yerres : 724 420 €

Ces produits sont fixés lors des transferts de compétences et ne sont pas indexés annuellement d'où une diminution de recettes en euros constants. Aucun nouveau transfert de compétence n'est prévu en 2016 pour la nouvelle agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

► 3 - La taxe additionnelle aux droits de mutation : 309 000 €

Une reprise des transactions immobilières est constatée depuis octobre 2015. En 2016 et compte tenu des produits perçus en janvier et février 2016, la prévision est estimée à hauteur de 309 000 € contre 270 621 € en 2015.

► 4 - Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) : 141 400 €

Ce dispositif spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes. Les critères d'éligibilité sont : le potentiel fiscal, le revenu moyen par habitant, le nombre de logements sociaux.

► 5 - Autres taxes : 245 500 €

Places de marché - Taxe sur l'électricité - Redevances des mines - Taxe sur la publicité locale

► **Subventions et participations: 1 947 135 €**

► **1 - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF): 990 000 € (estimation)**

- soit une diminution de 13,70 % Estimation DGF 2017 : 832 000 € soit une diminution de 15,96 %
- Soit une diminution estimée de 519 187 € entre 2013 et 2017 (-38,42 %)

► **2 - Dotation de Solidarité Rurale (DSR): 87 000 €**

Le projet de loi de finances prévoit une réduction de 33 % des communes éligibles au profit de communes rurales défavorisées.

► **3 - Subvention État, Département, Caisse d'allocations familiales: 613 000 €**

Ces subventions interviennent dans les domaines de l'enfance, du scolaire, du périscolaire et de la jeunesse.

► **4 - Les fonds de péréquation départementaux de la taxe professionnelle (FDTP): 155 000 €**

► **5 - Les allocations compensatrices: 85 450 €**

Elles viennent compenser, seulement partiellement, les abattements décidés par l'Etat sur la taxe foncière et la taxe d'habitation.

► **6 - Dotation de recensement: 16 685 €**

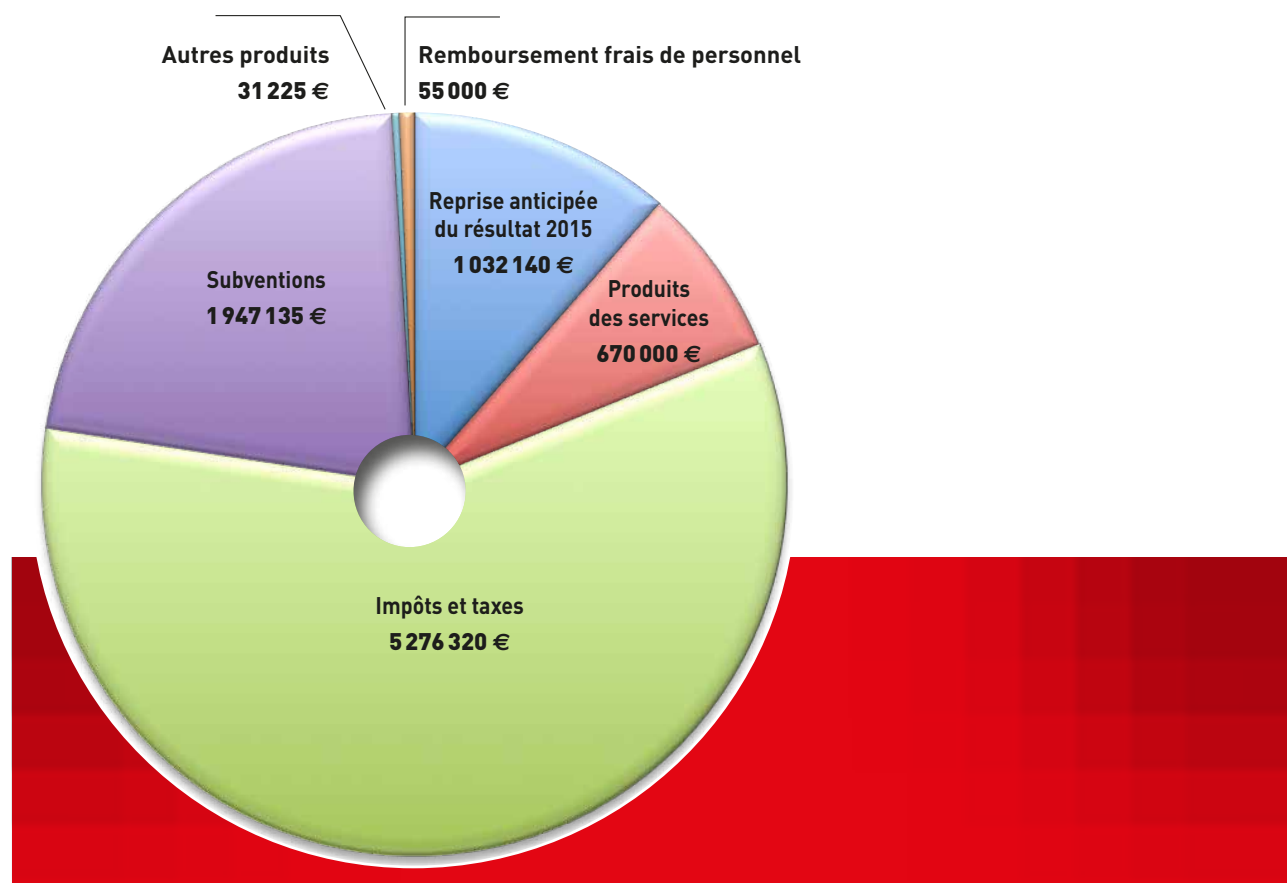
La participation de l'État pour le recensement de la population est prévue à hauteur de 16 685 €.

► **Autres produits: 31 225 €**

- Loyers communaux: 26 225 €
- Produits exceptionnels: 5 000 € indemnités des assurances, pénalités sur marchés publics, etc.

► **Atténuation de charges: 55 000 €**

Remboursement de frais de personnel SIMS des trois mois de traitement du personnel transférés avancés par la commune et remboursement par l'assureur de la ville d'une partie des traitements des agents placés en longue maladie ou en congé maternité.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT: 9 011 820 €

► Charges à caractère général: 2 686 185 €

Marchés de services et fournitures (restauration scolaire, nettoyage des locaux...), les dépenses d'énergie, d'électricité, de carburant, de fournitures, les locations mobilières et immobilières, les primes d'assurances, les baux d'entretien (voirie, éclairage public), etc.

► Autres charges de gestion courante: 339 015 €

Indemnités des élus, leur formation, les subventions CCAS et associations.

► Charges financières: 122 100 €

Remboursement des intérêts d'emprunt.

► Charges exceptionnelles: 3 000 €

Il peut s'agir par exemple de titres de recettes annulés au titre de l'exercice précédent.

► Charges d'amortissement: 190 000 €

Remplacement des ordinateurs en 2015 (fin d'exploitation de XP). Cette dépense considérée comme de l'autofinancement se retrouve en recette d'investissement.

► Dépenses de personnel: 4 430 000 €

Les dépenses de personnel représentent le principal poste de dépenses des collectivités territoriales, qui leur permet d'assurer leurs missions de service public, dans leurs domaines de compétences.

Les principales augmentations, constatées depuis l'année scolaire 2014/2015, sont liées à la réforme des rythmes scolaires qui a conduit à l'emploi de plus d'animateurs.

La commune est également contrainte par l'évolution de la carrière des fonctionnaires, l'augmentation du SMIC, des charges patronales et des cotisations retraites employeurs.

En contrepartie, par le non remplacement d'agents partis à la retraite, la ville va économiser 100 000 € en 2016.

Le ratio du coût personnel par habitant pour la commune est de 519,95 €, contre 695 € pour les communes de l'Essonne de la même strate, soit 26 % de moins.

► Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC): 34 600 €

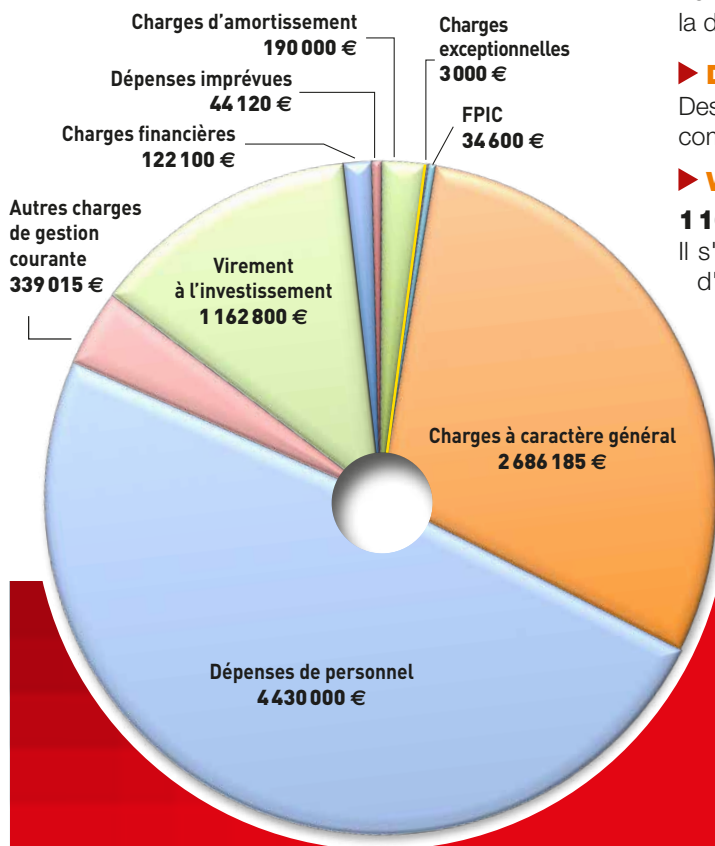
Cette contribution de la commune est consécutive à son intégration dans la communauté d'agglomération. En 2015, la commune a versé 26 543 € à ce fonds. En 2016, la dotation au FPIC est majorée de 28 %.

► Dépenses imprévues: 44 120 €

Des crédits sont mis en réserve sur ce chapitre pour tenir compte des ajustements à intervenir en cours d'année.

► Virement à la section d'investissement: 1 162 800 €

Il s'agit de l'autofinancement qui permet à la commune d'investir en limitant le recours à l'emprunt.



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3 319 800 €

► Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA): 470 000 €

Pour ses dépenses d'investissement, la commune assujettie à la TVA, récupère une partie de celle-ci deux ans après les travaux, sous forme d'un fonds de compensation.

► La Taxe d'aménagement: 80 000 €

Le 20 septembre 2011 le Conseil Municipal a approuvé l'instauration de la taxe d'aménagement en remplacement de différentes taxes d'urbanisme dont la Taxe Locale d'Équipement (TLE) conformément à la réforme de la fiscalité adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010.

La commune a voté le taux de 5 %. Cette taxe est proportionnelle au nombre de permis de construire accordés, soit 107 538 € en 2015 (100 886 € en 2014).

Le nouveau PLU restreint les droits à construire, en conséquence, une diminution de cette taxe pour l'année 2016 est à prévoir.

► Dotation aux amortissements: 190 000 €

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation d'un bien (ordinateurs, véhicules, mobilier, etc.) et de dégager les ressources destinées à le renouveler.

► Virement de la section de fonctionnement: 1 162 800 €

Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement. Il s'agit de la reprise de l'excédent 2015 de fonctionnement pour 600 000 € et de l'affectation des ressources 2016 dégagées pour l'investissement, soit 562 800 €.

► Cession de terrains: 750 000 €

Il s'agit du produit attendu des 6 lots à bâtir mis en vente rue de la Brèche-des-Vignes.

► Subvention réserve parlementaire (Espace 2000): 20 000 €

► Subvention départementale (Espace 2000): 130 000 €

► Subvention d'aide à l'investissement Ad'Ap sanitaires: 50 000 €

Dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments publics aux handicapés, la commune met aux normes l'ensemble de ses sanitaires.

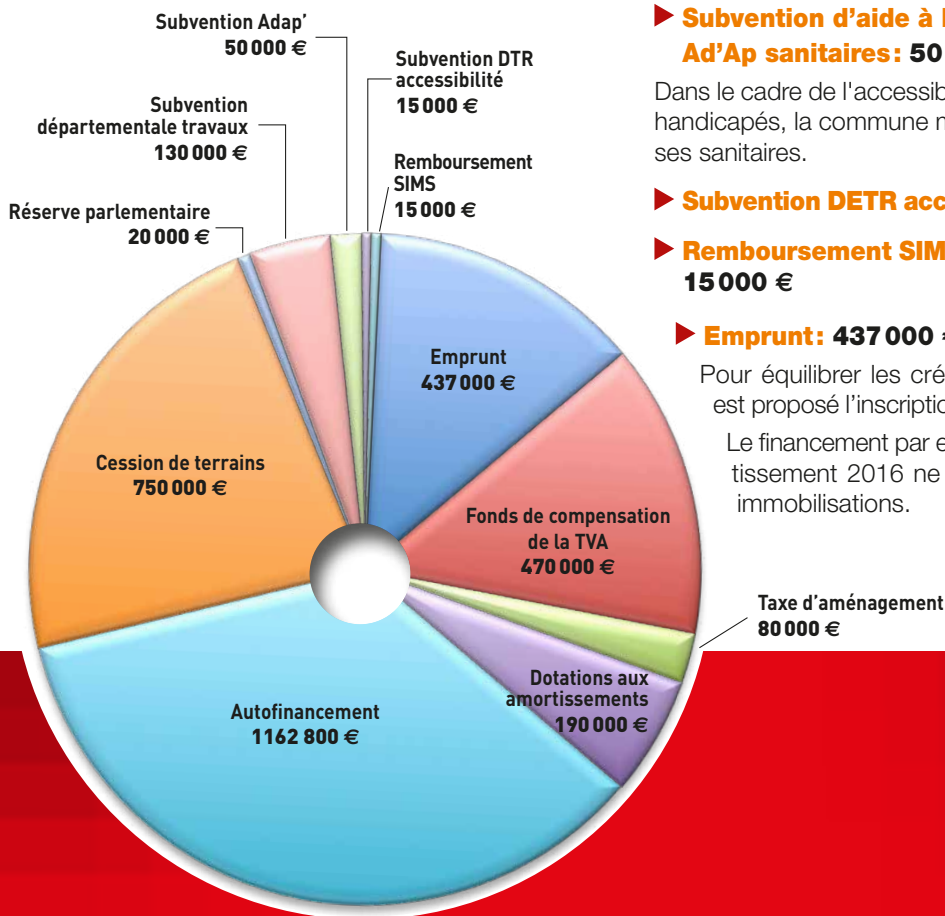
► Subvention DETR accessibilité mairie: 15 000 €

► Remboursement SIMS - acquisition 2015 ville: 15 000 €

► Emprunt: 437 000 €

Pour équilibrer les crédits d'investissement 2016, il est proposé l'inscription d'un emprunt de 437 000 €.

Le financement par emprunt des dépenses d'investissement 2016 ne représente que 14,68 % des immobilisations.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Travaux extension Espace 2000	1 200 000 €
Travaux gymnase Fontaine Cornaille	78 000 €
Réfection de trois courts de tennis	13 680 €
Accessibilité handicapés mairie	36 000 €
Adap' 2016 (Agenda accessibilité handicapés)	100 044 €
Participation ascenseur de la gare	75 000 €
Participation investissement SIMS	30 000 €
Voirie (rue Marx Dormoy)	450 000 €
Éclairage public	61 920 €
Signalétique diverse	30 000 €

Cimetière (allées, reprise concessions)	78 100 €
Informatique	80 090 €
Équipements	75 000 €
Travaux écoles	309 600 €
Réfection toiture tennis couvert	192 000 €
Tribunes rétractables salle Pia	120 000 €
Études et maîtrise d'œuvre multi-accueil	48 000 €
Remboursement de la dette en capital	342 366 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	3 319 800 €



Jeudi 7 avril 2016

Extraits du Conseil municipal

1 - Vote du budget primitif de la commune. Exercice 2016.

Le Conseil Municipal à la majorité (7 voix contre : M. Dominique BRUGUERA, Mme Véronique MESSIE-JAUZÉ, M. Christian CHOTARD, M. Romain JOLLY, Mme Danielle COUVREUX, Mme Brigitte HERVY, M. Pierre-Michel FELICIAGGI) adopte le budget de l'année 2016

2 - Vote des taux d'impôts communaux.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal reconduit les taux 2015.

TAXE D'HABITATION	11,70 %
FONCIER BATI	14,98 %
FONCIER NON BATI	28,95 %

3 - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal à la majorité (4 voix contre : M. Dominique BRUGUERA, Mme Véronique MESSIE-JAUZÉ, M. Christian CHOTARD, M. Romain JOLLY) attribue les subventions aux associations sportives et culturelles pour un montant total de 75 715 €.

4 - Convention d'objectifs entre la commune de Quincy-sous-Sénart et deux associations locales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la conclusion d'une convention d'objectifs à intervenir avec le Comité de Fêtes et l'Amicale des Anciens Combattants dans le but de définir, d'une part, la nature des objectifs de l'association

en cohérence avec ceux de la ville, et d'autre part, les modalités de mise à disposition de locaux communaux en fonction des demandes de l'association.

5 - Construction de 28 logements sociaux par le groupe « PLURIAL - Action Logement ». Garantie de l'emprunt par la commune de Quincy-sous-Sénart

Dans le cadre du programme immobilier situé 1, rue des Tamaris à Quincy-sous-Sénart, le groupe « PLURIAL - Action Logement », 7, rue Marie Stuart à Reims (51) acquiert 28 logements sociaux.

Plusieurs prêts contractés par PLURIAL NOVILLIA sont nécessaires à la réalisation de ce projet pour un montant de 2912570 €.

La commune de Quincy-sous-Sénart est sollicitée pour accorder sa garantie à l'emprunt, c'est-à-dire à se substituer à la société HLM en cas de défaillance.

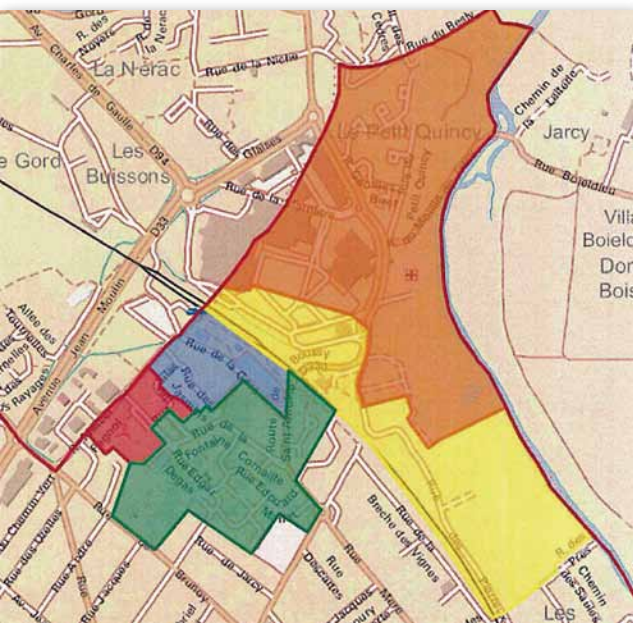
En contrepartie, la commune est réservataire de six logements, pour lesquels elle pourra proposer ses candidats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la garantie communale.

La Mairie de Quincy-sous-Sénart vend 6 lots à bâtir, rue de la Brèche des Vignes.

- 1 de 350 m² et 5 de 375 m²

► Renseignements au 01 69 00 14 15



Quincy-sous-Sénart La fibre arrive

Le déploiement de la fibre optique va démarrer. Cette première étape qui couvre le périmètre du plan ci-contre va concerner 1690 logements dont 325 pavillons. Soit 38 % de la ville.

Planning prévisionnel

- Septembre 2016 pose de 5 armoires
- Fin 2016 les câbles seront tirés
- Janvier 2017 premières connections

L'ensemble des habitations de ce périmètre sera éligible à la fibre optique d'ici la fin du premier semestre 2017.

Lot 1 - 1690 logements sur la ville.
Les couleurs correspondent aux zones où seront posées les armoires.



Enfance Jeunesse

Séjours été 2016

Cet été, le service enfance jeunesse propose aux jeunes 4 séjours en fonction des catégories d'âge.

► 6/10 ans: du 18 au 22 juillet (16 places)

- Destination la Vienne, à Dienné, hébergement en yourtes au « Domaine de Dienné ».
- Programme des activités: course d'orientation, tir à l'arc, accrobranche, piscine (brevet 25 mètres obligatoire), disc-golf, fun-trampo.

► 11/12 ans: du 6 au 13 juillet (12 places)

- Destination la Vendée à Brétignolles sur Mer, hébergement en mobil-home au « Camping des Dunes ».
- Programme des activités: initiation au body-board (activité accessible avec brevet de 50 mètres), vélo, piscine, animations proposées en soirée au camping.

► 13/14 ans: du 16 au 23 juillet (12 places)

- Destination Charente-Maritime, du côté de Royan, hébergement en mobil-home au « Camping Palmyre Loisirs ».
- Programme des activités: visite du zoo de la Palmyre, vélo, piscine, soirées animées

► 15/17 ans: du 1^{er} au 12 août (15 places)

- Destination côte d'azur, à Martigues (près de Marseille), hébergement au centre de vacances « Les Joncas ».
- Programme des activités: visite du musée de la marine, du stade vélodrome, paintball, bowling, plage.

► Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le **service enfance jeunesse** au **01 69 00 14 37**

Inscriptions à partir du 23 mai.

QUINCY SOUTIEN L'EQUIPE DE FRANCE

ENEZ ENCOURAGER LES BLEUS

à la salle polyvalente Georges Pompidou (face à la mairie)

RETRANSMISSIONS DES MATCHS SUR ECRAN LED GEANT

restauration sur place

VENDREDI 10 JUIN -21H00
FRANCE - ROUMANIE

MERCREDI 15 JUIN -21H00
FRANCE - ALBANIE

DIMANCHE 19 JUIN -21H00
SUISSE - FRANCE

VILLE DE QUINCY-SOUS-SENART

Euro 2016

Quincy-sous-Sénart soutient l'équipe de France

Venez vivre et partager les matchs de la coupe d'Europe de football sur écran LED GÉANT à la salle POMPIDOU

- Vendredi 10 - 21 h - FRANCE/ROUMANIE
- Mercredi 15 - 21 h - FRANCE/ALBANIE
- Dimanche 19 - 21 h - SUISSE/FRANCE

RESTAURATION SUR PLACE - STAND MAQUILLAGE - ENTRÉE LIBRE

■ 8 MARS

JOURNÉE DE LA FEMME

Pour la troisième année consécutive, l'association Fleurs du Monde, en partenariat avec la Municipalité, a offert aux Quincéennes un après-midi festif et entièrement gratuit.

Le spectacle a été assuré par des associations de chants et de danses venues de Quincy-sous-Sénart (Bahia dance, So Swing, TSN), de Boussy-Saint-Antoine (Au bout des rêves, Archipel karaïb), de Villecresnes (Opus2kouac) et de Coubert (Country Celtic Attitude). Après le verre de l'amitié offert par la Municipalité, chaque femme est repartie avec une rose offerte par l'association.



■ 12 ET 13 MARS

RENCONTRE EUROPÉENNE DE MINÉRALOGIE

Le club Géologique Val d'Yerres Sénart organisait sa 8^e rencontre européenne d'échanges de microminéraux avec un concours du plus beau micromontage sur le thème de la Malachite (cf. notre photo). De très

belles coupes en verre ont été offertes par la Municipalité aux gagnants ;

Gagnants adultes : ▶ 1^{er} prix : Danièle MAUROY ▶ 2^e prix : Jean-Marie LIVRE ▶ 3^e prix : Krijn TOMMEL

■ DU 14 AU 18 MARS

SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la semaine de la petite enfance dont le thème était « l'enfant créateur », les équipes des structures petite enfance ont proposé des ateliers créatifs parents/enfants. En partenariat avec le service culturel, une rencontre avec la compagnie de danse contemporaine du Sillage a eu lieu suivi le lendemain d'un « Bal éclat » avec le public et les danseurs professionnels de la compagnie. Une première à renouveler pour le plaisir de tous.



■ DU 19 AU 25 MARS

EXPOSITION ET CONCERT CELTIQUE

Le service culturel vous a proposé une semaine celtique : exposition de photographies par l'APQ, et l'artiste David BALADE, animations mandala géant sous la halle, atelier dessin triskel et atelier bijoux celtiques. En amont de l'exposition, un concert folk-rock métissé par le quatuor Soulaÿres avec une action culturelle à destination des centres de loisirs.





■ DU 30 MARS AU 3 AVRIL

FESTIVAL THÉÂTRE

8^e festival théâtre organisé par le service culturel de la ville de Quincy-sous-Sénart et la compagnie des 10. Quatre pièces pour un public fidèle présent malgré la conjoncture difficile et une qualité toujours présente dans la programmation.



■ 2 AVRIL

CARNAVAL

Un public nombreux et familial a participé au Carnaval au son des percussions de Karibbean Mass.



■ 5 AVRIL

DÉMARRAGE DES COURS DE FRANÇAIS

Le CCAS a mis en place depuis le 5 avril un atelier de français tous les mardis soir de 19h à 21h, pour des adultes en activité professionnelle ou en recherche d'emploi. Ces ateliers sont dispensés par M. LAMBERT (à droite sur la photo), professionnel spécialisé dans la formation pour adultes.

■ 7 AVRIL

CONFÉRENCES SANTÉ

Des conférences sont proposées régulièrement par le CCAS à destination de nos aînés.

Les derniers thèmes abordés ont été « l'anesthésie » et « l'admission en urgence », deux séances animées par le Docteur Véronique MESSIE-JAUZE.





Sorties découvertes

Ces sorties sont proposées au sein de l'UFQ depuis 4 ans. Elles sont au rythme de 2 à 3 par trimestre.

Les objectifs sont multiples: le 1^{er} c'est découvrir en toute convivialité, un lieu, un site, un monument ou un quartier de Paris, le 2^e c'est prendre du plaisir en apprenant, en écoutant des anecdotes au cours d'une promenade contée par Annick, notre conférencière.

Cette année, nous avons découvert entre autre, La Malmaison, La Sainte Chapelle, Le Musée des Arts Forains. et des lieux plus insolites comme la cité du Cinéma.

Les sorties journées (2 dans l'année) en car proposent un moment convivial dans un restaurant.

Cette année 2016 s'achèvera par la visite de Rouen « sur les pas de Jeanne » et un détour à l'abbaye de Jumièges.

Le programme:

2016/2017 est en cours de préparation, mais déjà quelques pistes: Compiègne au fil de l'eau, le musée de la Police, le Musée des Gobelins, la Fondation Pierre BERGÉ, etc.



► Pour toutes infos complémentaires
Michelle CLERGEOT
 06 62 75 34 73
vcclergeo@club-internet.fr

L'association So Swing vous invite à découvrir « La Sérénissime »



La seule évocation du nom « Venise » est une invitation au voyage. Le nouveau spectacle chorégraphique de So Swing est à lui seul, la promesse d'une odyssée haute en couleurs et en musiques et remplie de mystères... Un appel irrésistible à rejoindre « La Sérénissime » et à aborder les multiples facettes de cette ville envoûtante...

Spectacle de 2h avec entracte à la salle Mère Marie PIA.

► Samedi 4 juin à 20h30 et dimanche 5 juin à 17h00.

► Une buvette sur le thème de l'Italie sera proposée sur place.

► Tarif unique: 8 euros

► Renseignements: 06 11 32 19 38 ou soswing91@gmail.com ou <https://www.facebook.com/soswing91/>

► Billeterie: Dates de vente des places à la maison des associations (4 rue de Combs-la-Ville - 91480 Quincy-sous-Sénart): samedi 21 mai de 14h30 à 16h30, mercredi 25 mai de 18h30 à 20h30, samedi 28 mai de 14h30 à 16h30, mardi 31 mai de 18h30 à 20h30

Les Fous du volant

Les 2 et 3 avril a eu lieu le Trophée Essonne Jeunes de Badminton en double (double mixte, double dames et double hommes), organisé par le Comité Départemental de Badminton ainsi que par le club des Fous du Volant. Le gymnase POMPIDOU a accueilli 180 jeunes de 9 à 15 ans représentant 19 clubs Essonnais et a vu se jouer 183 matchs de Badminton sur ces 2 journées.

Le public très nombreux venu soutenir et encourager tous ces jeunes badistes, a beaucoup apprécié leurs performances.

Les badistes Quincéens ont remporté 2 trophées:

- Anaïs CORBELLINI et Clémence SIMEON celui du double dames benjamines élite
- Richard PLAXINE et Nathan TAILLOIS celui du double hommes poussins élite.

Bravo à Thomas AIRES et Xavier OUALI demi-finalistes en minimes espoir.

Merci aussi aux autres fous du volant participants pour leur prestation:

- Mathieu AIRES et Diego DOS SANTOS en benjamins espoir
- Amélie VAZEUX et Jérémy LOUIS en cadet élite.

Merci à Gilles NAKACHE leur entraîneur pour le coaching pendant ces 2 journées, à Laurence MASSON pour la tenue de la table de marque ainsi qu'à Josiane CARRÉ, Stéphanie CORBELLINI, Daniel VIEIRA, Pascal COLLACE et Soizic VAZEUX pour la tenue de la buvette.

Remerciement aux gardiens du gymnase pour leur présence et leur attention, Bernardo GRILLO et Yannick LE PIERRES.

► Vous avez envie de maîtriser le volant comme tous ces jeunes, alors rejoignez-les! **06 37 64 72 09**
fousduvolant.quincy@yahoo.fr/Fousduvolant.quincy.free.fr



► **Ils sont nés**

Melina KAROUR AHAMADI, le 13/02/16
 Ahmadou DIA, le 25/02/16
 Marvin HERB, le 26/02/16
 Amine AHAMADA, le 1er/03/16
 Lilwenn LE FUR, le 2/03/16
 Maël MENDES PEREIRA, le 4/03/16
 Kayleen LE GENDRE, le 4/03/16
 Kelya VARELA TAVARES, le 7/03/16
 Leïa LOPES PETIT, le 20/03/16

► **Ils se sont dits OUI**

Une erreur s'est glissée dans le Quincy Mag n° 81 concernant le mariage de Stéphanie BORDENEUVE et de Christophe MARTIN qui se sont dits OUI le 19/02/16

Faramalala RAKOTOVAO et
 Mathieu CHABOD, le 19/03/16
 Elyse TOUVERON et Romain DONDON,
 le 2/04/16
 Asia MEMDOUH et Stéphane LE VAN,
 le 22/04/16
 Sonia ZENAGUI et Shiler PIERRIMAS,
 le 22/04/16

► **Ils nous ont quittés**

Van Tro NGUYEN, le 8/02/16 (68 ans)
 Rolande VOISIN veuve GUILLOT,
 le 5/02/16 (71 ans)
 Michel POITEVIN, le 19/02/16 (89 ans)
 Alice CALS, veuve METENDIER,
 le 19/02/16 (93 ans)

Abdelkader AZZOUZI, le 20/02/16 (81 ans)
 Yolande VARLET, le 27/02/16 (77 ans)
 Edgard SAINT-PRIX, le 3/03/16 (73 ans)
 Thérèse DONAT épouse TAROZZI,
 le 17/03/16 (76 ans)
 Janine OWCZAREK dit OVERJAREK,
 le 18/03/16 (93 ans)
 Hélène GARNIER, le 20/03/16
 (95 ans)
 Marie CANEVET, veuve GENTY,
 le 21/03/16 (89 ans)
 Robert FORTAT, le 25/03/16 (92 ans)
 Roger CHOLET, le 26/03/16 (82 ans)



Pharmacies de garde le dimanche

- **22 MAI - PHARMACIE DU GRAND CHÊNE**
 Rue de l'Abreuvoir - 77380 COMBS-LA-VILLE - Tél. : 06 87 93 62 98
- **29 MAI - PHARMACIE DU CHÊNE**
 7, rue de Montgeron - 91230 MONTGERON - Tél. : 01 60 46 86 33
- **5 JUIN et 12 JUIN - PHARMACIE DE L'ORANGER**
 55, rue Sainte-Geneviève - 91860 ÉPINAY-SOUS-SÉNART - Tél. : 01 60 46 49 37
- **19 JUIN - PHARMACIE DU TAILLIS**
 59, avenue Pasteur - 91330 YERRES - Tél. : 01 69 48 92 32
- **26 JUIN - PHARMACIE SWIECZNIK**
 2, rue Pierre-de-Coubertin - 91330 YERRES - Tél. : 01 69 48 82 70

RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINTE-CROIX

Depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905, notre église est propriété de la commune et fait donc partie de notre patrimoine qu'il s'agit de préserver de l'usure du temps.

C'est ainsi qu'en 1995 ont été restaurés le chœur et la nef, et qu'en 2004 l'ont été les vitraux. Soucieux de poursuivre dans ce sens, la municipalité actuelle s'est attachée à restaurer le clocher. Pour cela, il a fallu fermer l'église pendant le déroulement des travaux par mesure de sécurité, sa réouverture étant primitivement prévue pour les fêtes de Pâques.

Initialement, devaient être seuls entrepris le remplacement du plancher du clocher, en béton pour un sol en chêne, et la reprise partielle de la charpente basse du beffroi qui soutient la cloche.

Prévues aussi la pose d'un paratonnerre et la dépose, restauration et réinstallation de la cloche.

Mais, en commençant les travaux, les charpentiers ont découvert des désordres : poutres très endommagées sous la dalle, menaçant la solidité du plancher ; nécessité donc de les changer en remettant le plancher à niveau. Cela a entraîné un avenant, une modification du contrat, avec l'entreprise chargée des travaux et explique le premier retard à la réouverture de l'église.

Deuxième mauvaise surprise : la charpente soutenant le toit du clocher est très abîmée par suite d'une fuite. Il faut donc la remplacer par une autre charpente en chêne et refaire la couverture en zinc. Ces travaux devraient avoir lieu au mois de mai.

À l'heure actuelle, sont donc terminés le plancher du clocher, les escaliers y accédant et le traitement du bois.

L'église ne pourra donc rouvrir qu'à la fin du mois de mai à cause des retards dus aux désordres inattendus et aux formalités administratives que nécessite la conclusion d'un nouveau marché.

Plan Vigipirate

Comme dans tous les départements et sur instruction du Ministère de la Défense



Pour votre sécurité

Les patrouilles militaires aléatoires sur notre commune sont normales tant que nous sommes en Vigipirate renforcé.

La municipalité est consciente de la gêne occasionnée à la communauté catholique par ces retards à la réouverture de l'église, mais elle ne pouvait pas prendre le moindre risque.

Précisions que les autorités ecclésiastiques ont toujours été tenues au courant des difficultés rencontrées pour cette restauration et des conséquences qu'elles induisaient.

À chaque fois que cela nous a été demandé, nous avons prêté la salle Mère Marie Pia, notamment pour la messe de Pâques.

Bientôt, Claude, Angélique, Elisabeth, prénoms de la cloche, sonnera de nouveau l'Angélus et pourra appeler les fidèles à l'office.

**LE GROUPE MAJORITAIRE
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Afin de permettre l'expression des différentes sensibilités, chaque groupe minoritaire dispose d'une demi-page sur cette rubrique. Cet espace comprend le texte, dans la limite de 3000 signes, espaces et titres inclus et photo(s), conformément à l'article 26 du règlement intérieur. Les textes sont publiés in extenso. Cet espace n'engage que leurs auteurs.

BUDGET 2016 : MME LE MAIRE REJETTE LES PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET MESURÉES DES ÉLU-E-S DU BON SENS POUR QUINCY!

Lors du conseil municipal du 7 avril 2016, constatant que nos **propositions étaient rejetées en bloc** alors que des membres de l'équipe majoritaire les avaient publiquement qualifiées de « légitimes » et de « défendables » et que les deux semaines séparant le débat d'orientations budgétaires du vote du budget n'avaient pas été mises à profit pour les amender de façon concertée, **nous avons voté contre le budget 2016** présenté par M. le conseiller municipal, délégué aux finances et aux marchés publics.

Et pourtant, bien que le programme d'investissements présenté affichait un montant qui restait proche de celui de l'an dernier alors qu'une augmentation des impôts locaux avait été effectuée en 2015 et que le plan gouvernemental de soutien à l'investissement local était mobilisé à hauteur de plus de 100 000 euros, nous avons reconnu qu'il était pertinent de prioriser la mise à niveau et le développement de nos équipements publics. C'est bien pour accompagner cette orientation que nous vous avons proposé de consacrer environ 60 000 euros supplémentaires (moins de 1 % du budget de fonctionnement) au développement de politiques d'intérêt communal qui exploiteraient ces investissements.

La somme était minime et n'aurait pas mis en péril le budget communal.

Nous proposons que cette majoration des dépenses soit répartie de la façon suivante :

- Une somme de 10 000 € aurait abondé la somme allouée aux associations quincéennes permettant d'améliorer la qualité des activités présentées à nos concitoyens.

- Une somme de 5 000 € aurait augmenté la dotation municipale du CCAS afin d'envisager la mise en place d'un Chèque Activité Jeunes qui aurait facilité l'accès des enfants et des jeunes aux activités sportives, culturelles ou artistiques proposées par les associations de notre commune.
- Une somme de 5 000 € aurait majoré la somme octroyée aux dépenses culturelles afin de maintenir la gratuité des activités promotionnelles qui accompagnent les expositions.
- Enfin une somme d'environ 40 000 € aurait permis, après qu'une évaluation ait été menée, de reconsidérer les tarifs des activités périscolaires, le passage au « taux d'effort » ayant impacté différemment la population quincéenne qui utilise ces services.

Loisirs, culture, éducation, sport, soutien à la diversité du monde associatif, voilà ce que nous avons proposé de renforcer et de développer afin de tendre vers une exploitation maximale par la population des investissements décidés par le conseil municipal.

Il ne suffit pas de développer et d'améliorer les équipements publics municipaux, il faut aussi impulser leur utilisation par le plus grand nombre, et ne pas risquer de participer à la création de coquilles vides!

GRUPE « LE BON SENS POUR QUINCY »

www.elus-lebonsenspourquincy.fr

Dominique BRUGUÉRA, 06 11 33 08 54

Véronique MESSIÉ-JAUZE - Christian CHOTARD - Romain JOLLY



LE BUDGET NOUVEAU EST ARRIVÉ!

Et comme on s'en doutait, 2016 ne sera pas un grand cru!

Le budget municipal vient d'être voté et il est, cette année encore, bien décevant et sans surprise :

- Des dépenses en forte hausse ;
- Des investissements à la baisse ;
- Et encore un emprunt de 437 000 € malgré les 750 000 € attendus avec la vente de terrains.

Alors, chaque euro dépensé par la municipalité est-il un euro utile? On s'interroge au vu des dépenses de fonctionnement qui augmentent inexorablement chaque année sans réelle contrepartie.

Où sont les économies? Euh... Euh... On les cherche encore!

La bonne récolte financière, renouvelable chaque année grâce à l'augmentation pérenne des impôts, permet de gaspiller sans compter.

Les Quincéens attendent toujours les économies promises par la mutualisation des services et la baisse des coûts par la « chasse au gaspi ».

Hélas, ce ne sera pas encore pour cette année car ce millésime ne propose aucune restriction et

la municipalité continue à dépenser allègrement nos euros! Les dépenses de personnel sont un exemple significatif de ces dérives financières : **elles ont bondi de 752 000 €, soit près de 20 % d'augmentation en seulement 2 ans!**

Le maire soutient sans complexe que la hausse n'est que de 3 % car la variation est calculée entre le **réellement dépensé au 31 décembre 2015 et le budgété au 1^{er} janvier 2016!** La réalité des faits est tout autre car on oublie volontairement de préciser l'évolution de ces charges tout au long de l'année!

En effet, la comparaison des chiffres d'un budget à l'autre pour cette dépense donne un résultat sans appel :

- Budget 2014 : **3840 000 €** votés sous l'ancienne mandature
- Budget 2016 : **4430 000 €** votés par la nouvelle majorité et minorés de 162 000 €

Total: 590 000 € supplémentaires en 2 ans, auxquels on doit ajouter les 162 000 € de salaires transférés au SIMS (entité avec son propre budget et sa fiscalité séparée que nous payons en plus depuis 2015), il y a donc bien une hausse de 20 % de ces charges.

Et pour quels services complémentaires? On se pose la question et **on la pose d'ailleurs aux intéressés qui répondent invariablement: les NAP!** Ces Nouvelles Activités Périscolaires sont donc devenues le cauchemar de la municipalité! Pourtant, il semble que la fréquentation soit en baisse.

Maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement d'une collectivité nécessite une réelle anticipation et passe obligatoirement par la définition d'objectifs précis et de moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Or à ce jour, et malgré nos demandes légitimes et répétées, aucun **plan financier pluriannuel** n'est envisagé par la municipalité qui préfère gérer au « fil de l'eau » avec les dérives et les risques que cela comporte sans se préoccuper de l'avenir.

Notre conclusion est que le mot « ÉCONOMIE » n'est pas dans le vocabulaire du Maire qui ne cherche pas à réduire les coûts, au contraire d'autres villes, mais bien à dépenser plus!

GRUPE

« QUINCY DEMAIN - L'AVENIR ENSEMBLE »

www.quincy-demain.fr - quincy.demain@gmail.com - [f](https://www.facebook.com/Quincy-Demain) "Quincy Demain"

Danielle COUVREUX au 06 09 12 28 52 - Pierre-Michel FELICIAGGI - Brigitte HERVY

AGENDA

Loto des enfants

DIMANCHE 22 MAI

► Par le Comité des Fêtes - 14h - Salle Mère Marie PIA

Braderie des enfants

DIMANCHE 22 MAI

► Organisée par l'association de parents d'élèves
LE MOULIN - De 7h à 18h

Parc de la Maison Verte - 5 € le mètre
Réservations au 06 41 85 40 69

Thé dansant

JEUDI 26 MAI

► Par le Comité des Fêtes - 14h - Salle Mère Marie PIA

Fête des arts et talents quincéens

SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 MAI

► EXPOSITION le 28 à la Maison Verte de 14h à 18h
VISITE DES ATELIERS DES ARTISTES le 29 de 10h
à 12h et de 14h à 18h

Soirée des talents

SAMEDI 28 MAI À 19 H 30

► Salle Mère Marie PIA
Auditions ouvertes à tous le
21 mai - Renseignements et
inscriptions au 06 06 88 39 93



Fête du jeu

SAMEDI 28 MAI DE 14 H À 19 H

► Parc de la Maison Verte

Rencontres

SAMEDI 4 JUIN

Rencontres avec des professionnels de la PMI,
de la CAF et des services petite enfance pour
les futurs et jeunes parents

► Halte garderie - 5, rue Degas de 9h à 11h

Euro 2016

10, 15 ET 19 JUIN

Retransmissions sur écran géant des
matches de l'Euro 2016

QUINCY SOUTIENT L'ÉQUIPE DE FRANCE!

- VENDREDI 10
21h - FRANCE/ROUMANIE

- MERCREDI 15
21h - FRANCE/ALBANIE

- DIMANCHE 19
21h - SUISSE/FRANCE

► Salle polyvalente Georges POMPIDOU



Exposition de l'APQ

DU 11 AU 19 JUIN

► Maison Verte de 10h à 18h30 - Entrée libre

Fête de la musique

VENDREDI 24 JUIN

De 18h à minuit passé,
une soirée pleine de styles
différents pour tous les goûts!
18-20h: 1^{re} partie de soirée avec la
programmation du service jeunesse:
chants et danses, DJ...

- 20h-21h15:
chansons françaises avec les « Zicos »

- 21h15-22h30: groupe rock Issue de secours

- 22h30-23h: Bahia Dance & So Gimms
(sosie officiel de Maître Gimms)

- 23h-0h: DJ S.O.N.

► Halle de la Maison Verte

Sortie à la mer

SAMEDI 16 JUILLET

► Organisée par le CCAS à destination des familles
quincéennes. Inscriptions à partir du 27 juin au
01 69 00 14 23

Mairie de Quincy-sous-Sénart - Tél. 01 69 00 14 14

Lundi, mardi, mercredi et vendredi: de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h. Samedi de 8h45 à 12h30.

